

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de BLANZAC**

Nombre de conseillers :	
En exercice	<b>11</b>
Présents	<b>08</b>
Représentés	<b>02</b>
Votants	<b>10</b>
Exprimés	<b>10</b>
Pour	<b>10</b>
Contre	<b>00</b>

-----  
**Séance du 28 avril 2026**  
-----

**Date de convocation :** 21/04/2026

**Date d'affichage :** 21/04/2026

**DELIBERATION N° 2026/37**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE et M. Adrien LEGRIS.

Absent excusé : Noël TREVISIOL (pouvoir à Alain PREVÔT) - Delphine LAGOUTTE (pouvoir à Alexandre COLIN) - Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

-----  
**OBJET : GRVC 2026 – demande de subvention**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATEC 87, après sollicitation a transmis une estimation financière des travaux de grosses réparations de la voirie communale pour l'année 2026.

Ce projet qui peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental concerne :

- la VC 1 « Village de Charbonnières » : 8 000 € H.T
- la VC 4 « Accès éco-point » : 6 000 € H.T
- la VC 8 « le Vieux Pont » : 8 500 € H.T
- la VC 19 « Villeneuve » : 19 500 € H.T

soit un montant total de 42 000 euros hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce programme et autorise le Maire à le présenter afin d'obtenir la participation financière du Conseil Départemental.

Fait à Blanzac, le 29 avril 2026

Le Maire,  
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le

**12 MAI 2026**

Le Secrétaire,  
Alexandre COLIN

Publié le